

Postulat Michel Miéville et consorts – Stop aux exportations des déchets de bois usagés

Texte déposé

Dans le canton de Vaud, il existe deux incinérateurs de déchets de bois de chantier, Sogebois et Cricad.

L'entreprise Sogebois est située sur la commune du Chenit et produit uniquement de la chaleur pour du chauffage à distance.

Cricad est implantée à Crissier sur le même site que Retripa. Elle produit de la chaleur pour le chauffage à distance et de l'électricité par une turbine organic rankine cycle (ORC) de 500kW,.

Les autres consommateurs de bois usagés sont Tridel, Holcim et une partie hors du canton principalement par la Satom.

Sur les 80'000 tonnes de bois usagés identifiés dans le canton, environ 22'500 tonnes sont incinérées dans les installations vaudoises, 25'500 tonnes par les valaisans, et le solde est exporté principalement en Italie, soit 32'000 tonnes.

Il y a encore quelques mois, les entreprises de production de chaleur étaient rémunérées pour l'utilisation de ce bois usagé. Depuis, une forte concurrence s'est établie entre elles pour obtenir ces précieux tonnages nécessaires à leur fonctionnement et elles doivent même recourir au mazout afin d'assurer les calories nécessaires à leur client.

Le manque de matière incinérable a des conséquences très importantes sur le coût de production du kWh et évidemment l'utilisateur final de chauffage à distance.

Par ce postulat, je demande au Conseil Etat un rapport sur la situation des points suivants :

- Pour quelles raisons une exportation de bois usagés est-elle autorisée ?
- Les usines cantonales ou limitrophes n'ont-elles pas les capacités pour utiliser tout ce bois usagé ?
- Qui traite le bois de provenance des déchèteries ?
- Quel bilan énergétique ressort d'une telle exportation vers l'étranger ?
- Le manque d'ordures ménagères suite à l'introduction de la taxe aux sacs dans le canton, n'est-elle pas une cause de cette concurrence entre les producteurs de chaleur et d'énergie ?
- Quel tonnage de plaquettes de bois est brûlé en usine d'incinération en lieu et place de déchets ?

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Michel Miéville
et 22 cosignataires*

Développement

M. Michel Miéville (UDC) : — Alors que 32'000 tonnes de déchets de bois repartent vers l'étranger, des incinérateurs de bois de chantier de notre canton sont obligés de consommer du mazout pour fournir les calories nécessaires à leurs clients ! L'introduction de la taxe au sac et le manque de matières incinérables engendrent une concurrence entre les différents fournisseurs de chauffage à distance pour l'acquisition de telles matières calorifiques. Ne serait-il pas nécessaire de contrôler et de mieux utiliser nos exportations de bois incinérables vers l'étranger, voire même à un échelon

intercantonal, afin que les usines vaudoises ne consomment plus, ou moins, de matière fossiles pour leur fonctionnement.

Quel est le bilan écologique sur la politique des transports de telles matières à faible valeur ajoutée ?
Quel est l'impact sur l'environnement ?

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.